

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 009-1618/15/CC

■ Programmation associative politique de la ville 2015 - Attribution de subventions

DHCS 15/14065/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 19 février 2015, par délibération HPV 005-815/15/CC, le Conseil de Communauté a adopté le principe d'une expérimentation pour la programmation associative de la politique de la ville en 2015 : en effet, l'implication de la Communauté Urbaine dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) de son territoire a permis de mener à bien des actions intéressantes dans les quartiers concernés et dans les thématiques retenues, en leur permettant pour certaines d'entre elles d'émarger à des crédits européens gérés par Marseille Provence Métropole.

Mais cette contribution à des projets associatifs de quartier n'est pas le cadre, ni l'échelle la plus pertinente pour conduire une action publique lisible en matière de solidarité. De plus, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 consacre désormais l'échelon intercommunal comme niveau stratégique de pilotage des actions en direction des quartiers prioritaires, afin de favoriser leur intégration dans les dynamiques d'agglomération et de renforcer l'effort de solidarité locale à leur égard.

Aussi a-t-il été proposé que, pendant l'année de transition entre les CUCS et le nouveau contrat de ville intercommunal, la Communauté Urbaine expérimente en 2015 une nouvelle approche en permettant à chaque commune de bénéficier de la même enveloppe financière qu'avec les CUCS, mais en l'affectant à deux types d'intervention :

- des projets « structurants », c'est-à-dire à des projets que les associations se proposeront de mettre en œuvre concernant les compétences de la Communauté Urbaine, mais sur plusieurs sites de la géographie prioritaire (deux minimum) dans la limite de l'enveloppe adoptée au budget 2015.

Ceux-ci ont été retenus par les comités de pilotage politique de la ville concernés et ont été votés par le Conseil de Communauté du 25 septembre dernier.

- des interventions ciblées sur la proximité et le lien social, en priorité dans les quartiers de rénovation urbaine. Il s'agit de participer à la constitution de « Fonds de Participation des Habitants » que gèreront des équipements de quartier, ou des associations en capacité de le faire, et qui permettront de soutenir des initiatives provenant de groupes d'habitants et ayant pour objectif de créer un lien social et d'encourager le travail collectif de proximité, dans le respect d'un cahier des charges co-construit avec les équipes politique de la ville.

Trois d'entre eux ont déjà été attribués par délibération du Conseil de Communauté du 25 septembre 2015 à des associations de La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons.

Il est proposé au Conseil de Communauté de solder l'enveloppe prévue pour la programmation associative au budget 2015 de la Communauté Urbaine, en attribuant quatre Fonds de Participation à des associations de Marseille pour un montant de 20 000 euros, selon le tableau ci-annexé.

En parallèle, l'Etat financera selon les mêmes modalités, une dizaine de Fonds de Participation des Habitants à d'autres associations de Marseille.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales. Elles sont attribuées en totalité, soit 5 000 euros par association, au vu de la conformité de leur demande au cahier des charges proposé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération HPV 005-815/15/CC du 19 février 2015 approuvant les nouvelles orientations de la communauté urbaine pour la programmation politique de la ville 2015 ;
- Les comités de pilotage politique de la ville de Marignane le 2 avril 2015, Marseille le 2 juin 2015, La Ciotat le 19 juin 2015 et Septèmes-les-Vallons le 10 novembre 2015;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté Urbaine a décidé de lancer une expérimentation en 2015, année de transition, pour rendre son action en politique de la ville plus lisible ;
- Que des projets structurants proposés par des associations dans les champs de l'habitat, de l'amélioration du cadre de vie et de la gestion urbaine de proximité, de la réduction des déchets, de l'emploi et de l'insertion, de la mobilité, répondant aux objectifs de cohésion urbaine et de solidarité recherchés ont déjà été subventionnés par délibération du Conseil de Communauté du 25 septembre 2015 ;
- Que des associations souhaitent s'engager dans la création de Fonds de Participation des Habitants leur permettant de soutenir des initiatives collectives ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les subventions pour les Fonds de Participation des Habitants du tableau ci-annexé.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, soit 20 000 euros TTC, sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine, Nature 6574, Fonction 824, sous-politique E 110.

Article 3 :

Est autorisé le mandatement de ces subventions pour les Fonds de Participation des Habitants par la Communauté Urbaine à réception du dossier de demande conforme au cahier des charges.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement – Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER